



Ça commence bien...

À peine arrivé, notre nouveau Garde des Sceaux, Monsieur Darmanin, montre une volonté manifeste de marquer de son empreinte le ministère de la Justice. Comme tout ministre, il aspire à laisser une trace significative de son passage. Son approche, ponctuée d'annonces médiatiques, témoigne de son ambition à réformer un système complexe, bien qu'il soit encore en phase de prise de contact avec les réalités du milieu judiciaire et de l'administration pénitentiaire.

Il est indéniable que Monsieur Darmanin apporte avec lui l'expérience de gestion répressive acquise au sein du ministère de l'Intérieur. Pourtant, transposer ces méthodes à la Justice est un défi de taille qui ne correspond pas à la réalité de ce ministère. Malgré son enthousiasme et son énergie affichés, les réformes envisagées se heurtent à des obstacles structurels et financiers importants. Les tentatives passées de réforme, bien qu'entreprises avec de bonnes intentions, ont souvent échoué face à la complexité des enjeux.

Pour que le ministère de la Justice retrouve sa place de pilier de la République, il est impératif de lui accorder la priorité qu'il mérite. Les comparaisons budgétaires au sein de l'Union Européenne indiquent clairement que la France accuse un retard significatif. Les moyens alloués doivent correspondre aux ambitions d'un ministère régalien comme le nôtre.

La question de la surpopulation carcérale est cruciale. Elle affecte directement les conditions de travail des personnels pénitentiaires. L'approche répressive actuelle, soutenue par une partie de l'opinion publique, ne saurait être la seule réponse. Il est essentiel d'adopter une vision globale incluant prévention, réinsertion et dignité humaine. Les moyens doivent suivre pour permettre une justice équitable et efficace.

Les plans de construction d'établissements pénitentiaires doivent être repensés. Fermer les prisons indignes et insalubres est nécessaire, mais il faut éviter de créer des « usines à détenus » surdimensionnées. Une approche équilibrée, respectant les contraintes géographiques et budgétaires, est essentielle.

Isoler les détenus identifiés comme « narcotrafiquants » est déjà une pratique courante. Les quartiers d'isolement sont saturés et les décisions d'affectation doivent tenir compte des contextes sécuritaires spécifiques.

Il est temps d'agir et de fournir les moyens nécessaires. La question de la surpopulation carcérale et des conditions de travail est un enjeu majeur. Cela passe par une meilleure reconnaissance des personnels pénitentiaires, une revalorisation de leur métier et un comblement des postes vacants.

La sécurité n'a pas de prix. Généraliser les brouilleurs de téléphones et neutraliser les drones dans les établissements pénitentiaires doivent être des priorités. Pour **La CGT Pénitentiaire**, si Monsieur Darmanin veut réellement redresser le ministère de la Justice, il doit sans délai accorder les actes et les moyens nécessaires.